



Paris, le 18 février 2016

COMMUNIQUE

PROJET D'ACCORD DE DISTRIBUTION EXCLUSIVE ENTRE GROUPE CANAL+ ET BEIN SPORTS

CANAL+ et beIN SPORTS ont engagé des discussions afin de nouer un partenariat sous la forme d'un accord de distribution exclusive. Ce dernier prévoit que l'ensemble des chaînes beIN SPORTS en France seraient disponibles en exclusivité dans les offres du Groupe CANAL+. Cet accord porterait sur une durée de 5 ans.

Le secteur de l'audiovisuel est marqué par l'émergence de nouveaux acteurs puissants et mondialisés qui génèrent une nouvelle donne concurrentielle pour les chaînes CANAL+ et beIN SPORTS. Cet accord permettrait aux deux chaînes d'offrir à leurs clients une offre améliorée tout en assurant une meilleure promotion aux sports.

L'opération permettrait à Groupe CANAL+ de proposer une offre sportive complète et cohérente. beIN SPORTS bénéficierait de l'expertise et la puissance de distribution du Groupe CANAL+ afin de séduire ensemble un plus grand nombre d'abonnés.

CANAL+ et beIN SPORTS, dont l'identité, la marque et l'autonomie éditoriale seraient préservées, continueraient à répondre en toute indépendance aux appels d'offre portant sur les droits sportifs. Il est en effet de l'intérêt de tous les acteurs (fédérations, clubs, diffuseurs, etc.) que les compétitions sportives soient le mieux financées possible afin de proposer le meilleur spectacle aux foyers français.

Ce partenariat serait également bénéfique et créateur de valeur pour le secteur de la création audiovisuelle et du cinéma, dont CANAL+ est le premier soutien en France.

L'accord sera soumis à l'approbation des autorités compétentes, en particulier l'Autorité de la Concurrence.

Direction de la Communication

Laurence Gallot 01 71 35 02 22

Antoine Banet-Rivet 01 71 35 00 26